

Tribunal	Compétent pour
Tribunal de la famille	<i>Autorité parentale et/ou régime d'hébergement</i>
	<i>Reconnaissance de l'enfant</i>
	<i>Adoption de l'enfant</i>
	Désignation de l'allocataire dans l'intérêt de l'enfant
	Opposition au paiement à l'allocataire par le père, la mère, l'adoptant, le tuteur officiel, l'administrateur judiciaire ou l'enfant majeur
Tribunal du travail	Désignation de l'allocataire (autres cas que dans l'intérêt de l'enfant)
	Tous les autres recours (par ex. contre l'invalidité, le dépassement des normes horaires ou de revenus chez les jeunes, etc.)
Juge de paix	Opposition au paiement à l'allocataire par le tuteur, le subrogé tuteur, le curateur ou l'attributaire
Tribunal de la jeunesse	<i>Placement de l'enfant</i>

Italique = affaires qui ne sont pas intentées contre la caisse d'allocations familiales, mais ont des conséquences en matière d'allocations familiales.